

Cet article est disponible en ligne à l'adresse :

http://www.cairn.info/article.php?ID_REVUE=EP&ID_NUMPUBLIE=EP_041&ID_ARTICLE=EP_041_0132

Regard sur la délinquance juvénile au temps des « Blousons noirs ». (années 1960)

par Laurent MUCCHIELLI

| érès | Enfances & PSY

2008/4 - N° 41

ISSN 1286-5559 | ISBN 2-7492-0939-5 | pages 132 à 139

Pour citer cet article :

— Mucchielli L., Regard sur la délinquance juvénile au temps des « Blousons noirs ». (années 1960), *Enfances & PSY* 2008/4, N° 41, p. 132-139.

Distribution électronique Cairn pour érès.

© érès. Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

**Laurent Mucchielli**

Regard sur la délinquance juvénile au temps des « Blousons noirs » (années 1960)

Laurent Mucchielli est sociologue, directeur de recherche au CNRS, il enseigne à l'université Versailles-Saint-Quentin et dirige le Centre de recherches sociologiques sur le droit et les institutions pénales (CESDIP, UMR 8183).

Nos sociétés sont à la fois rendues amnésiques par des médias en quête perpétuelle de nouveauté et de sensation et apeurées par un marketing politique du « risque zéro » qui a besoin de trouver sans cesse de nouveaux combats pour s'autoalimenter. La « guerre au crime » étant de ce point de vue l'un des plus constants de ces combats dans l'histoire contemporaine et sans doute l'un des plus rentables (Mucchielli, 2006, 2008 ; Bonelli, 2008). À certains égards, les paniques morales auxquelles nous assistons de nos jours, au sujet de l'augmentation, du durcissement et du rajeunissement supposés de la délinquance juvénile, sont presque moins virulentes que celles véhiculées par les médias au temps des « Blousons noirs » (Copfermann, 2003 ; Bantigny, 2007). Dans la réalité, si la délinquance juvénile ne cesse par définition d'évoluer en même temps que et à l'image de l'ensemble de la société (et à tous les points de vue : démographique, social, économique, technique, etc.), elle ne connaît pas pour autant de révolution à chaque époque. Elle ne saurait non plus augmenter, se durcir et rajeunir sans

cesse depuis des décennies, sans quoi les nourrissons braqueraient bientôt des banques... Face à cette amnésie générale et aux discours irréels qu'elle autorise, le détour historique s'avère un préalable *sine qua non* à une réflexion digne de ce nom sur l'évolution des phénomènes de délinquance juvénile.

On ne retracera pas ici l'histoire de la délinquance dans la longue durée telle qu'elle est connue au terme des travaux historiques. On se concentrera uniquement sur les années 1960 qui présentent un double intérêt : *primo* c'est un point de comparaison direct et important pour le présent, *secundo* la délinquance juvénile fait l'objet, à l'époque, des premiers travaux scientifiques, menés surtout au centre de recherches de Vaucresson (Mucchielli, 2004), et dont la synthèse est riche d'enseignements. En 1973, Henri Michard publie pour le compte de la Documentation française (le service d'édition dépendant du Secrétariat général du gouvernement français) un ouvrage intitulé *La délinquance des jeunes en France*, qui fait la synthèse des recherches menées dans la décennie précédente.





Il brosse ainsi un tableau général qui nous servira de fil conducteur.

ANCIENNES ET NOUVELLES FORMES DE DÉLINQUANCE

« En France, comme dans tous les pays du monde, la délinquance des jeunes c'est essentiellement le vol » (Michard, 1973, p. 6). De fait, au tournant des années 1960 et 1970, l'ensemble des vols représente environ les trois quarts de la délinquance (crimes, délits et contraventions) traitée par les juridictions (et même les quatre cinquièmes chez les moins de 16 ans), loin devant les infractions au code de la route, les agressions physiques et les agressions sexuelles. Dans le détail, il ajoute que près du tiers des atteintes aux biens et près du cinquième de l'ensemble de la délinquance des mineurs pénaux (la majorité est encore fixée à vingt et un ans à l'époque, elle sera abaissée à dix-huit ans quelques années plus tard) sont constitués par les « vols et emprunts de véhicules à moteur » (voitures et mobylettes), proportions nettement plus fortes encore dans la région parisienne (*ibid.*, 7, p. 25). Et ceci constitue, à l'époque, la principale transformation observable depuis l'après-guerre, plus précisément encore c'est la caractéristique de la décennie 1960, que les chercheurs de Vaucresson ont très rapidement étudiée (Sélosse et coll., 1965). Conduite presque exclusivement masculine, elle concerne de surcroît essentiellement les jeunes de 14 à 18 ans, agissant le plus souvent à plusieurs. La principale caractéristique de ce vol, et ce qui fait sa nouveauté à l'époque, réside certes dans l'objet qui est lui-même nouveau, mais plus encore dans la motivation du vol qui n'est ni la survie ni l'enri-

chissement du voleur mais l'usage immédiat et ludique : « C'est essentiellement un vol d'usage. Dans l'immense majorité des cas, le véhicule est immédiatement utilisé : pour effectuer une promenade, pour réaliser une fugue, pour faciliter un retour tardif à la maison, parfois pour commettre une autre infraction. Le besoin satisfait, la voiture ou le cyclomoteur sont abandonnés dans les trois quarts des cas, parfois ramenés à l'endroit où ils avaient été pris. Et comme le jeune n'a pas le sentiment d'avoir commis un vol, il proteste lorsqu'on le traite de "voleur". Il a "emprunté" un cyclomoteur ou une voiture, en quelque sorte mis à sa disposition sur la voie publique » (Michard, 1973, p. 26). Précision technique importante : « Les véhicules volés sont une image fidèle du parc automobile français, avec dominante de ceux qui, d'une part sont les plus nombreux (Renault 4L, 2 CV Citroën) et qui, d'autre part, sont les plus faciles à mettre en route (Peugeot 403, au temps où ce modèle n'avait pas de clé de contact) » (*ibid.*). Le vol était si facile que la récurrence semble à Michard « une donnée quasi normale de ce type d'infraction ».

Voilà donc le cœur de la délinquance juvénile des années 1960, des vols « dont la dangerosité tient surtout au fait que les jeunes commettent des accidents » (Sélosse et coll., 1965, p. 86). Et des vols liés fondamentalement au surgissement de la société de consommation et de son premier objet culte : la voiture.

Le reste des atteintes aux biens sont au contraire beaucoup plus anciennes dans leur forme et beaucoup moins nombreuses. Ce sont les vols (« chapardages », lit-on souvent



à l'époque) dans les magasins, les cambriolages (ainsi que les vols d'objets laissés dans les voitures en stationnement), les vols chez l'employeur (notamment « commis par les filles de plus de 16 ans placées comme employées de maison »), les vols avec violence (« par exemple le sac à main arraché aux femmes seules ; ils sont commis par des garçons âgés et agissant généralement à plusieurs ») et enfin ce que l'on appelle couramment à l'époque les « actes de vandalisme » et que Michard définit comme « des destructions gratuites de biens appartenant soit au domaine public : écoles, bancs de square, réverbères, etc., soit à des domaines particuliers : voitures, mobilier, arbres, etc. » (Michard, 1973, p. 7-8).

Après les atteintes aux biens, celles aux personnes. Michard distingue nettement les agressions physiques et sexuelles. Sur les premières, qui représenteraient entre 7 et 8 % des affaires jugées chez les mineurs, Michard insiste d'emblée sur la dimension masculine et collective : « Les bagarres entre jeunes concernent un peu plus de la moitié des conduites agressives. Plusieurs sous-groupes sont à distinguer : l'affrontement de deux jeunes, l'attaque d'un jeune par plusieurs autres, les bagarres collectives qui sont souvent le fait de deux bandes rivales » (*ibid.*, p. 8). Le reste tient à des agressions de jeunes envers des adultes, parmi lesquelles Michard pointe la problématique des agressions homophobes. Quant aux homicides, rarissimes chez les mineurs, ils renvoient fréquemment à « des troubles psychologiques graves » et à des « déficiences familiales graves », ainsi qu'à des passages à l'acte parfois favorisés par

« l'excitation alcoolique » (*ibid.*, p. 28).

Les agressions sexuelles traitées par la justice sont encore plus rares que les agressions physiques. Si l'ensemble des « atteintes aux mœurs » représente à l'époque entre 2 et 3 % du total des affaires traitées par la justice, Michard précise d'emblée que la moitié de ces infractions sont en réalité des relations sexuelles librement consenties entre deux jeunes gens mais « qui ont la malchance de se faire surprendre par un représentant de l'autorité » (*ibid.*, p. 8). Il distingue ensuite les conduites prostitutionnelles « souvent occasionnelles » de jeunes filles, puis « les jeux sexuels de l'enfance » qui concernent les jeunes de moins de 16 ans pour qui « il est abusif de parler de délinquance ». En définitive, les véritables agressions sexuelles sont en réalité rarissimes, qu'il s'agisse de viols individuels ou, plus souvent, de viols collectifs, ces derniers faisant l'objet d'une intense préoccupation à l'époque bien que les données statistiques disponibles indiquent qu'« il n'y a pas eu d'augmentation ces dix dernières années » (*ibid.*, p. 25). Les rares cas de viol individuel renvoient à « des mineurs relativement âgés, appartenant à des familles sérieusement perturbées » (*ibid.*, p. 28). Quant aux agressions intrafamiliales (tels les incestes frères-sœurs) et aux « attentats à la pudeur sur des mineurs » (agressions non qualifiées de « viols »), Michard précise que leur rareté « ne signifie pas grand-chose » et que le « chiffre noir » est en la matière « très important ».

Enfin, à côté des atteintes aux biens et aux personnes, ce qui reste dans la délinquance repérée comme telle par les institutions est constitué



par la délinquance routière, les petites fraudes (aux transports notamment) et les altercations avec les forces de l'ordre, ces dernières en nombre limité.

LA GENÈSE DES CONDUITES DÉLINQUANTES JUVÉNILES

Quant à l'analyse de la genèse des conduites délinquantes juvéniles, Michard en livre également une synthèse importante. Il estime d'abord que les cas de troubles biologiques déterminants (atteintes neurologiques, troubles endocriniens, etc.) n'ont aucune signification statistique. La grande enquête sur les « 500 jeunes délinquants » menée par les chercheurs de Vaucresson au tout début des années 1960 (Collectif, 1963) n'en a pas repéré un seul. Plus sûrement, des handicaps tels que les troubles sensori-moteurs peuvent constituer « des obstacles à une bonne socialisation en mettant le jeune en état d'infériorité » (Michard, 1973, p. 14), ce qui renvoie aux mécanismes de la socialisation. Du côté des troubles mentaux déterminant des « personnalités pathologiques », la même enquête indique qu'ils sont présents mais très peu significatifs (moins de 5 % de la population délinquante juvénile étudiée, la plupart étant des « troubles caractériels graves »).

Plus intéressant et significatif est le constat de la récurrence de certains traits de caractère chez les « délinquants d'habitude » (récidivistes) : « Dans l'énorme majorité des cas, leur affectivité est perturbée, les troubles se manifestent essentiellement par l'égoïsme et l'immaturité affective » (*ibid.*, p. 14). Se référant aux analyses du célèbre phénoménologue belge Étienne De

Greeff, Michard rappelle les constats classiques relatifs à la personnalité du jeune délinquant d'habitude : son sentiment d'injustice qu'il place au-dessus des injustices qu'il peut à son tour causer, son intolérance à la frustration, son présentisme, sa fréquente perte de contrôle émotionnelle, son côté infantile. Mais comment se sont constitués ces traits ? L'enquête sur les cinq cents jeunes délinquants montre que l'histoire familiale semble ici déterminante. Les carences affectives dans la relation avec la mère sont présentes dans 30 % des cas, mais c'est la mauvaise relation avec le père et une dévalorisation mutuelle qui semble la situation la plus fréquente. Le point commun est l'attitude de rejet subie par le jeune dans sa famille, qui enclenche une sorte de cercle vicieux de rejet réciproque : « Les attitudes de rejet vont, en contrepartie, provoquer des comportements d'opposition qui, à leur tour, risquent de déclencher de nouveaux rejets » (*ibid.*, p. 15). Mais, à nouveau, ces attitudes se fixent et le cercle vicieux s'enclenche d'autant plus que des facteurs extérieurs au milieu familial viennent provoquer les premiers incidents et les premiers rejets.

Au demeurant, ces problèmes étant traditionnels, seuls des facteurs extérieurs à la personnalité et au milieu familial peuvent permettre d'expliquer une hausse des comportements délinquants dans la jeunesse d'une époque par rapport à une autre. Michard consacre donc deux fois plus d'espace à discuter les facteurs sociaux de la délinquance des jeunes.

Ces facteurs sont à inscrire dans la trajectoire biographique du jeune.



Viennent donc d'abord les facteurs familiaux. Dans l'histoire de vie, les premières années peuvent être marquées par des ruptures familiales traumatisantes telles que des décès. Ensuite, Michard insiste sur les conditions d'éducation du jeune, en particulier la présence éducative des parents. Signe des temps, il pointe le fait que la mère travaille dans un cas sur deux. Plus significativement, il note que dans 70 % des cas, on peut considérer que le père a abandonné « son statut naturel de chef de famille » en raison « des conditions de travail dans les villes modernes » (*ibid.*, p. 16). Enfin, il relève le poids des familles nombreuses. En bref, il insiste sur les conséquences éducatives de la « vie urbaine moderne », cette dernière lui semblant réduire la présence parentale dans l'éducation des enfants.

Viennent ensuite les facteurs scolaires dont Michard estime que « l'importance va croissant » à mesure que s'allonge la scolarité et que, par conséquent, « un certain nombre de fonctions qui étaient autrefois assumées par la famille le sont maintenant par l'école » (*ibid.*, p. 16). Et donc c'est ici que se joue quelque chose d'essentiel dans les parcours délinquants. Michard insiste fortement : « Il existe une corrélation étroite entre la délinquance et l'inadaptation scolaire : 65 % des jeunes délinquants ont de mauvais résultats scolaires ; 50 % sont indifférents ou hostiles à l'école ; au-delà de 14 ans ils sont deux fois moins scolarisés que les adolescents d'âge correspondant. Leur carrière scolaire manque de cohérence et de continuité ; elle est marquée par de fréquents changements d'établissement et d'orientation ; leur réussite ne correspond pas à leurs capacités intellectuelles » (*ibid.*,

p. 16). Michard estime que l'école n'est pas à l'origine des inadaptations sociales des jeunes mais que, par son intolérance, « elle les repousse et, ce faisant, elle devient souvent facteur important de renforcement de leurs troubles ». Il a alors des mots très forts, il parle de constats « graves », il émet un doute sur le fait que l'école remplisse correctement sa fonction éducative, il indique que le système éducatif connaît alors une « crise » qui est « trop connue pour qu'il soit nécessaire d'insister longuement sur ses caractères "inadaptants" : surcharge des effectifs, mobilité et discontinuité dans l'enseignement, multiplication des paliers d'orientation et multiplication corrélative des évictions, mauvaise adéquation des méthodes aux besoins des jeunes, préparation insuffisante des maîtres, etc. » (*ibid.*, p. 16-17).

C'est encore une carence éducative que Michard pointe dans l'occupation des jeunes. Partant du constat que la majorité des délits se commettent durant les périodes de « temps libre » (soirée, week-end, vacances) et que seuls environ 10 % des jeunes délinquants de l'enquête participent à des loisirs organisés par la collectivité, il estime qu'un problème d'inadaptation de l'offre de loisirs encadrés se pose au même titre que le problème scolaire. Il souligne enfin les difficultés croissantes d'insertion professionnelle des jeunes.

Enfin, à côté des mécanismes intervenant directement dans la genèse des parcours délinquants en « perturbant le fonctionnement des groupes primaires de socialisation » (Michard, 1973, p. 21), Michard énumère les facteurs macro-sociaux pouvant influencer sur le niveau de délinquance d'une région ou d'un pays.



C'est d'abord l'existence d'« isolats sociaux », « zones de mauvaise intégration sociale » et de concentration « ethnique », « situées soit dans les banlieues industrielles périphériques, soit dans certains quartiers centraux détériorés des vieilles cités, le cas limite est le “bidonville” » (p. 17-18). Le choc entre les conditions de vie dans ces territoires et celles des autres est en effet générateur de tensions et de frustrations, d'un « sentiment d'insécurité » et d'un « sentiment de révolte » chez les jeunes y résidant, qui s'y trouvent « poussés à acquérir par des moyens illégaux » ce qu'ils ne peuvent obtenir normalement (*ibid.*, p. 181). Selon Michard, « 5 à 8 % de la délinquance française » pourrait se comprendre dans ce contexte. Ensuite, Michard évoque l'existence de « conflits de culture » procédant cette fois de l'immigration, c'est-à-dire de l'installation de population étrangère qui « conservent pendant un certain temps leurs coutumes et leurs modes de vie (Nord-Africains et Portugais en France) » (*ibid.*, p. 18). Le phénomène serait un facteur supplémentaire d'inadaptation sociale qui concernerait environ 4 % de la délinquance des jeunes. Enfin, Michard évoque « l'accélération foudroyante » de l'urbanisation qui d'une part accentue une mobilité géographique pouvant perturber la socialisation dans les groupes primaires, d'autre part projette les jeunes dans un contexte de vie anonyme, libre, débarrassé de la surveillance des communautés rurales, ce qui les rend « plus vulnérables, plus exposés à céder à certains entraînements » (*ibid.*, p. 20).

VOLEURS, VANDALES ET BANDES DE JEUNES, PRODUITS DES « ÉCHECS DE L'ÉVOLUTION SOCIALE »

Voilà donc le tableau d'ensemble que dresse le directeur du centre de Vaucresson, l'un des mieux placés institutionnellement pour décrire dans son ensemble la délinquance juvénile des années 1960, telle que les recherches menées à l'époque ont permis de la connaître. S'il fallait le résumer, nous dirions que les jeunes délinquants des années 1960 sont décrits comme des voleurs d'objets de consommation, des bagarreurs et des vandales agissant en bandes, à quoi l'on peut ajouter des violeurs collectifs pour rappeler l'importance de l'interrogation qui surgit à l'époque sur ce phénomène déjà prétendu « nouveau et en constante augmentation » (Mucchielli, 2007, p. 170-174).

Incontestablement, ces années 1960 sont notamment marquées par l'abondance de la littérature tant scientifique que professionnelle (sans parler de la presse) sur le thème des bandes de jeunes. Le corpus dépasse la centaine de livres et d'articles, sans compter les commentaires d'ouvrages américains ou anglais. Territorialité, valeurs de virilité, défis aux institutions, conduites ludiques, voire « gratuites », violence parfois « extrême » sont des caractéristiques souvent mises en valeur du côté des professionnels, même si l'on rappelle parfois que ces phénomènes ne sont en soi pas nouveaux. Dans le rapport annuel de l'Éducation surveillée de 1960, son directeur Pierre Ceccaldi note que les affaires jugées mettant en cause des « bandes » sont peu nombreuses et augmentent peu par rapport à l'en-

1. Michard pointe bien le fait que la plupart des jeunes délinquants proviennent de « catégories sociales à bas niveau de vie », mais il précise que la misère n'est pas en soi une explication et que les jeunes délinquants ne sont pas nécessairement issus des familles les plus miséreuses : « l'explication [de la liaison entre délinquance et conditions de vie socio-économiques] est à rechercher dans la façon dont cette situation est vécue par les jeunes. On est ainsi amené à analyser les réactions de participation ou de rejet, face au système des valeurs de la société globale dans un système urbain complexe, où coexistent, se juxtaposent et s'entremêlent des strates de population différentes à la fois quant à leur mode de vie et quant aux possibilités concrètes qu'elles ont de modifier leur statut social » (*ibid.*, p. 17).



semble de la délinquance juvénile jugée (Yvorel, 2007, p. 44). Si la délinquance des jeunes est bien le plus souvent un phénomène collectif, la plupart des délits ont été commis par des petits groupes de trois ou quatre adolescents. On est loin ici des affrontements entre bandes comptant des dizaines de jeunes, qui défrayent la chronique médiatique mais ne sont pas représentatifs de la délinquance juvénile au quotidien et sur l'ensemble du territoire national.

Au terme des recherches, qui sont donc ces jeunes constitués en « bandes » ? Des adolescents issus principalement de milieux ouvriers et doutant de leurs perspectives de « promotion sociale » dans « un monde adulte insécurisant », qui « ne perçoivent leur avenir qu'en fonction de leur affirmation de soi et de leur "débrouillardise" » et font ainsi un séjour plus ou moins prolongé dans des conduites déviantes en groupe, répondent les chercheurs de Vaucresson (Michard, Sélosse, 1963, p. 251-253). Des jeunes « entrés en conflit avec les normes », « que l'Éducation nationale a subtilement contournés » et qui « entrent désormais dans la dépendance à la justice », ajoutera Monod (1968, p. 456) dans sa célèbre ethnologie des Barjots. Des jeunes de milieux populaires, objet d'une « attention sélective des agences de contrôle social », entretenant avec leur environnement social une relation de « ségrégation réciproque », c'est-à-dire « un double processus se développant en spirale où des perceptions négatives et stéréotypées s'établissent de part et d'autre, renforçant d'un côté la stigmatisation sociale et de l'autre l'adhésion au groupe », ce qui

constitue « un véritable processus criminogène » dans la mesure où il crée « une indifférence affective qui permet, et presque appelle, un passage à l'acte » (Robert, Lascoumes, 1974, p. 243).

LA NÉCESSITÉ DU DÉTOUR HISTORIQUE

Ce rapide détour historique par les années 1960 et le début des années 1970 suggère de prendre quelques distances face aux discours contemporains qui ne cessent de s'alarmer sur la prétendue nouveauté, le rajeunissement et l'aggravation constante des délinquances juvéniles en méconnaissant totalement le passé. En réalité, chaque époque reconduit à peu près les mêmes stéréotypes et les mêmes discours sur le sujet. Nous retrouvons bien aujourd'hui cet « étonnement périodique des adultes de notre société » dont Monod (1968, p. 11) parlait déjà il y a quarante ans comme d'un « rituel ». De même, lorsque le juriste et criminologue Vacile Stanciu rappelle que « la criminalité des jeunes ne date pas d'hier » mais ajoute sans démonstration que « depuis quelque temps le phénomène présente certaines caractéristiques nouvelles : 1) les jeunes agissent surtout en bandes ; 2) la décharge d'agressivité revêt des formes de violence extrême ; 3) cette activité antisociale n'a pas toujours un but lucratif. Souvent il s'agit d'un crime gratuit » (Stanciu, 1968, p. 353), nous retrouvons presque au mot près les discours actuels.

Ainsi le détour historique se révèle-t-il un préalable indispensable à l'analyse sociologique du présent. Il permet en effet de mettre en évidence et de remettre à leur place ce



que Durkheim appelait les « prénotions », c'est-à-dire les catégories d'analyse et les questionnements issus des représentations sociales ordinaires et des débats sociaux, politiques et médiatiques. Peut ensuite s'ouvrir une réflexion à caractère scientifique sur les véritables évolutions d'un phénomène social, en l'espèce la délinquance juvénile.

BIBLIOGRAPHIE

- BANTIGNY, L. 2007. « De l'usage du blouson noir. Invention médiatique et utilisation politique du phénomène "blousons noirs" (1959-1962) », dans M. Mohammed, L. Mucchielli (sous la direction de), *Les bandes de jeunes, des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte, p. 19-38.
- BONELLI, L. 2008. *La France a peur. Une histoire sociale de l'« insécurité »*, Paris, La Découverte.
- COPFERMANN, E. 1962. *La génération des blousons noirs. Problèmes de la jeunesse française*, Paris, La Découverte (préface L. Mucchielli), 2003.
- COLLECTIF. 1963. *500 jeunes délinquants. Résultats d'une pré-enquête sur les facteurs de la délinquance juvénile*, Vauresson, CFRES.
- MICHARD, H. 1973. *La délinquance des jeunes en France*, Paris, La Documentation française.
- MICHARD, H. ; SÉLOSSE, J. (sous la direction de). 1963. *La délinquance des jeunes en groupe. Contribution à l'étude de la société adolescente*, Paris, Cujas.
- MONOD, J. 1968. *Les Barjots. Essai d'ethnologie des bandes de jeunes*, Paris, Julliard.
- MUCCHIELLI, L. 2004. « L'impossible constitution d'une discipline criminologique en France. Cadres institutionnels, enjeux normatifs et développements de la recherche des années 1880 à nos jours », *Criminologie*, 1, p. 13-42.
- MUCCHIELLI, L. 2006. « La violence des jeunes : peur collective et paniques morales au tournant du XX^e et du XXI^e siècles », dans R. Lévy, L. Mucchielli, R. Zauberman (sous la direction de), *Crime et insécurité : un demi-siècle de bouleversements. Mélanges pour et avec Philippe Robert*, Paris, L'Harmattan, p. 195-223.
- MUCCHIELLI, L. 2007. « Les bandes et la question des viols collectifs. Esquisse d'une analyse sociologique », dans M. Mohammed, L. Mucchielli (sous la direction de), *Les bandes de jeunes, des Blousons noirs à nos jours*, Paris, La Découverte, p. 167-202.
- MUCCHIELLI, L. (sous la direction de). 2008. *La frénésie sécuritaire. Retour à l'ordre et nouveau contrôle social*, Paris, La Découverte.
- ROBERT, Ph. ; LASCOUMES, P. 1974. *Les bandes d'adolescents. Une théorie de la ségrégation*, Paris, Éditions Ouvrières.
- SÉLOSSE, J. (sous la direction de), 1965. *Vols et voleurs de véhicules à moteur*, Paris, Cujas.
- STANCIU, V. 1968. *La criminalité à Paris*, Paris, éditions du Centre national de la recherche scientifique.
- YVOREL, J.-J. 2007. « Les "blousons noirs" mineurs et l'Éducation surveillée : la répression d'un mythe », dans M. Mohammed, L. Mucchielli (sous la direction de), *Les bandes de jeunes, des « blousons noirs » à nos jours*, Paris, La Découverte, p. 39-60.